



Concours externe du CAPLP et Cafep-CAPLP

Section économie et gestion

Options : communication et organisation ; comptabilité et gestion ; commerce et vente ; transport logistique

Note de commentaires sur les épreuves d'admissibilité

À compter de la session 2014, les épreuves du concours sont modifiées. L'arrêté du 19 avril 2013, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2013, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

1. Épreuve de spécialité

1.1. Observations générales sur l'épreuve

L'épreuve comporte deux parties. Dans la première partie, le sujet propose l'étude d'une organisation réelle à travers le traitement de différentes situations de gestion, donnant lieu à des travaux d'analyse, d'interprétation, de diagnostic, de résolution de problèmes. Ces travaux renvoient aux pratiques professionnelles de référence relevant de l'option. La dimension stratégique est présente, tout comme le recours aux données et services des systèmes d'information de l'organisation et de son environnement.

La seconde partie consiste dans le traitement d'une problématique de professionnalisation en lien avec un ou plusieurs dossiers de la première partie. Le traitement implique la mobilisation de connaissances et vise à établir le lien entre les dimensions stratégique et opérationnelle des domaines d'activités de l'option considérée.

Exemples :

Pour l'option « Commerce et vente », l'un des dossiers de la première partie du sujet peut porter sur la réalisation d'un diagnostic interne d'une entreprise donnée. Dans la seconde partie, le candidat pourra être amené à préciser l'utilité de ce diagnostic aux plans stratégique et opérationnel, ainsi que ses modalités d'élaboration dans une entreprise de distribution.

Pour l'option « Communication et organisation », l'un des dossiers de la première partie d'un sujet peut porter sur les démarches à caractère administratif requises pour accompagner la stratégie de croissance d'une entreprise. Dans la seconde partie, le candidat pourra être amené à montrer en quoi la communication interne peut être un vecteur de la stratégie de l'entreprise.

2. Épreuve de synthèse

2.1. Observations générales sur l'épreuve

Le sujet comporte deux exercices distincts : une synthèse et des réponses à des questions. La synthèse porte sur une thématique professionnelle d'entreprise ou d'un autre type d'organisation, dans ses aspects économiques, juridiques et managériaux. Les questions portent exclusivement sur le domaine économique ou sur le domaine juridique.

2.2. Première partie de l'épreuve

La problématique formulée dans le sujet est centrée sur l'exploitation pédagogique d'une thématique professionnelle d'entreprise ou d'un autre type d'organisation. Elle établit donc une relation entre la thématique et son traitement dans l'enseignement, dans le cadre du programme du concours et sur la base des éléments fournis dans le dossier documentaire.

Les documents fournis dans le dossier peuvent être de nature variée (textes, données numériques, graphiques, schémas, etc.), ils sont fiables et pertinents au regard du thème (pas de document « leurre » ou « hors sujet »). Ils n'ont pas un caractère de spécialisation au sens de l'option du concours.

Ils sont de trois types : fondamentaux (textes d'auteurs, articles de recherche), contextuels (statistiques, analyse de situations professionnelles réelles, interviews d'acteurs, etc.), pédagogiques (extrait d'un référentiel, rapport de stages, situations d'évaluation, etc.).

La synthèse attendue est structurée à partir de la problématique fournie dans le sujet. Elle comporte une introduction et une conclusion. Elle reprend les éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du candidat.

Le sujet comporte une indication quantitative (en nombre de mots) de la longueur de la note de synthèse attendue (ex. de l'ordre de 1 200 mots + ou – 10%).

2.3. Seconde partie de l'épreuve

Le sujet comporte deux séries de questions, l'une en économie et l'autre en droit. Le candidat choisit de répondre à l'une des deux séries au moment de l'épreuve. Son choix s'exerce au niveau de la série de questions et non au niveau de la question. Il lui est donc impossible de panacher entre les deux séries.

Dans l'une comme dans l'autre des disciplines, les réponses attendues sont structurées mais concises. Elles font appel à des connaissances théoriques, mais aussi à des références à l'actualité. L'orientation didactique de la question peut se traduire par une demande d'explication d'une notion, de son illustration, ou encore par l'analyse d'un phénomène économique ou d'une situation juridique, sa mise en perspective dans un contexte professionnel d'enseignement donné.